

Grève massive du 26 janvier

LE MINISTRE NE RÉPOND À AUCUNE REVENDICATION

POURSUIVONS LA MOBILISATION !

Comme dans toute l'Éducation nationale et la jeunesse, les personnels des lycées et collèges ont répondu présents à l'appel à la grève de l'intersyndicale nationale FNEC FP-FO, FSU, CGT éducation, SUD, SNALC et SNCL-FAEN. Le ministre ne peut ignorer le succès de la mobilisation : de très nombreux établissements étaient bloqués par la grève. Professeurs, AESH ainsi que de nombreux AED ont cessé le travail : des salles des profs vides, des vies scolaires grévistes à 100 %... Les cortèges étaient denses partout : 1 200 à Nantes, 8 000 à Paris, 2 500 à Lyon, 2 000 à Marseille, 5 000 à Bordeaux... Mais face à la colère des personnels qui n'en peuvent plus et qui n'en veulent plus de cette politique destructrice, le ministre garde le cap, sur les suppressions postes, sur la mise en place du contrôle continu pour le baccalauréat, sur le blocage du point d'indice et ses maigres primes et sur les missions qui n'en finissent plus de s'alourdir pour tous les personnels. Le ministre poursuit sa politique et son Grenelle auquel la FNEC FP-FO n'a pas participé et que la CGT, puis la FSU, ont quitté.

GRENELLE : TOUTES LES CRAINTES DES PERSONNELS SONT CONFIRMÉES !

Véritable provocation, c'est le 26 janvier, jour de la grève très importante dans l'éducation nationale que le ministre a publié ses « synthèses » des ateliers du Grenelle.

Déréglementation, remise en cause des disciplines, des horaires et programmes nationaux, hybridation, le ministre entend bien graver dans le marbre le grand « débrouillez-vous » du protocole Covid pour économiser encore des moyens :

■ statut et obligations réglementaires de service : des fonctions « mixtes » seraient généralisées, les compléments de service à l'école seraient encouragés, le recours au numérique et au télétravail serait accru, des IMP seraient octroyées pour permettre d'assurer des missions de hiérarchie intermédiaire, y compris en dehors de l'établissement, un professeur principal pourrait se voir demander d'être principal adjoint dans le même collège, les AESH se verraient dans l'obligation de participer aux différents conseils

■ temps de travail : des « trous » seraient volontairement placés dans des emplois du temps déjà surchargés, ainsi que des journées (ou des semaines) banalisées pour harmoniser les pratiques pédagogiques, auxquelles les enseignants devraient soumettre. Certaines formations seraient obligatoires y compris en dehors du temps de travail habituel et seraient élargies à l'inter-degré et aux personnels territoriaux

■ autonomie des établissements : elle serait encore aggravée avec la création du « *Projet (ou Plan) d'autonomie et de réussite d'établissement (PARE)* » comprenant une seconde journée de pré-rentrée obligatoire et la possibilité d'un recrutement local « hors mouvement » à hauteur de 25 %, collectivités et usagers pourraient donc décider en lieu et place des enseignants de ce qui est fait en cours, ce qui relève statutairement de leur liberté pédagogique individuelle.

Comme la FNEC FP-FO, le SNFOLC considère que ces projets constituent une attaque décisive contre les statuts nationaux des personnels.

STATUTS, SALAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL

COLÈRE DES ENSEIGNANTS CONTRE LE "GRENELLE"



Forts du succès de la grève du 26 janvier, nous pouvons obtenir la satisfaction de toutes nos revendications. Postes, baccalauréat, salaires, statut... réunissons-nous pour décider des suites !